

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 308 Subvention (1.000 euros) à l'association Volontariat et soutien par l'art VS Art (5e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Volontariat et soutien par l'art (VS ART) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros au titre de 2021 est attribuée en 2021 à l'association Volontariat et soutien par l'art (VS ART), Hôpital La Collégiale, 33, rue du Fer à Moulin, 75005 Paris. 2021_03778 ; 30041

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO